



**Direction de l'immobilier, de la  
logistique et des transports  
Direction des finances et des  
achats**

**2020 DILT 2 DFA : Budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux - Approbation du compte administratif 2019.**

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du service technique des transports automobiles municipaux (STTAM) pour l'exercice 2019. Les dépenses et les recettes de ce service font l'objet d'un budget annexe. Ces comptes sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC) annexés aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

#### **I. SECTION D'EXPLOITATION**

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 36 190 000 € lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2019.

Au terme de l'exercice, la situation de la section d'exploitation est la suivante :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis et des charges rattachées est de 35 214 684,90 €, en hausse de 3,1 % par rapport aux 34 132 381 € constatés en 2018.

- le montant des recettes constatées est de 35 614 014,05 €, en baisse de 3,3 % par rapport aux 36 830 131 € de l'exercice 2018.

Les restes à réaliser pour l'exercice 2019 s'élèvent à 348 451,53 €.

## I.1. DEPENSES D'EXPLOITATION

### Opérations réelles - Mouvements intervenus antérieurement

Compte budgétaire	Montant
022	- 90 000 €
012-6413-D	+ 90 000 €

Un virement de crédits sur dépenses imprévues a été effectué à hauteur de 90 000 euros pour faire face à des besoins en matière de paie .

#### I.1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service. Les dépenses principales sont celles consacrées aux achats de carburants et de pièces détachées pour la maintenance des véhicules, aux locations de véhicules industriels spécialisés et aux versements d'indemnités d'assurance aux tiers.

Les mandatements intervenus sur le chapitre 011 s'élèvent à 8 640 592,53 €, contre 8 230 662 € en 2018, soit une augmentation de 4,9 % des charges à caractère général.

Les comptes de dépenses les plus significatifs sont :

- la dépense réalisée sur les natures 611 « sous-traitance générale » et 6135 « locations mobilières » atteint 1 816 213,76 € en 2019 en augmentation de 7,6 % par rapport aux 1 687 245 € constatés en 2018.

Ces natures concernent :

- les dépenses relatives à la location de batteries des véhicules électriques, de cars, de véhicules, d'engins spéciaux, de matériels industriels, de manutentionnaires,
- les prestations relatives à la réalisation d'opérations particulières, évènementielles ou festives.

- les carburants (natures 60221 et 6066) : 1 555 284,74 € exécutés en 2019, en diminution de 4,5 % par rapport à l'exercice 2018. Cette évolution en 2019 résulte essentiellement de la poursuite de l'intégration de véhicules électriques ou alimentés au GNV (gaz naturel pour véhicules) au sein du parc municipal.

- les fournitures d'atelier (nature 60223) : 1 570 697,54 € exécutés en 2019, stable par rapport à 2018 (1 583 467 €) malgré l'augmentation importante du parc à la suite du transfert des véhicules de la Préfecture de Police. Les dépenses portent principalement sur l'achat des pièces détachées nécessaires à la maintenance.

- les primes d'assurance (natures 6161 et 6168) : 1 008 898,22 € exécutés en 2019, en hausse par rapport à 2018 (873 802 €). Le STTAM bénéficiant d'une délégation de gestion pour les sinistres d'une valeur inférieure à 75 000€, le service est amené à la fois à payer les primes d'assurances, et à verser des indemnités aux tiers, victimes d'accidents de la circulation avec un véhicule municipal.

- la variation des stocks (nature 6032) : 901 587,10 € en 2019. La valeur des stocks dépend très largement des niveaux de carburants restants dans les cuves au moment de la valorisation. Chaque année, le service achète son stock à la valeur initiale et le revend à sa valeur au 31 décembre. En 2018, la valeur était de 833 513 €.

- les fluides, énergies et locaux (natures 6061 à 6068) : 324 367,91 € constatés en 2019, contre 480 644 € en 2018, en diminution.

#### I.1.2. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ce chapitre totalise des dépenses à hauteur de 18 782 529,70 €, à comparer aux 18 523 101 € mandatés en 2018, soit une hausse de 1,4 %.

#### I.1.3. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

300 982,03 € ont été dépensés au titre des dépenses exceptionnelles en 2019, (contre 440 285 € en 2018), dont 254 257,03 € correspondant, conformément à la demande du comptable public, à l'annulation de titres de recettes passés sur exercices antérieurs.

#### I.1.4. OPERATIONS D'ORDRE (chapitre globalisé 042)

Ce chapitre, qui regroupe les dotations aux amortissements et la valeur nette comptable des actifs cédés, a été exécuté à hauteur de 7 490 580,64 €. Ce chapitre trouve son pendant en recettes d'investissement au chapitre 040.

### I.2. RECETTES D'EXPLOITATION

Le STTAM délivre des prestations aux différentes directions de la collectivité, ainsi qu'à divers organismes publics extérieurs et établissements publics tels qu'Eau de Paris, Paris Musées ou l'AP-HP.

#### I.2.1. PRESTATIONS DE SERVICES (chapitre 70, nature 706)

Les recettes de prestations de services s'élèvent à 32 626 688,14 €, en baisse de 3,3 % par rapport à l'exercice 2018 (33 722 835 €). Cette baisse résulte en grande partie du rattachement d'une partie des recettes de novembre et décembre 2018, pour un montant de 2 007 364,80 € sur l'exercice 2018.

Ces recettes se répartissent comme suit :

<i>En euros</i>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
70600 - Budget général ville	24 531 751	27 593 380	27 221 217,44
70602 – Budget annexe assainissement	1 178 474	1 349 923	1 185 753,76
70603 – Budget annexe fossoyage	152 277	169 605	126 065,37
70605 – États spéciaux d'arrondissement	2 632 104	2 595 431	2 883 899,91
7061 – Conducteurs détachés	372 003	287 445	272 527,98
7062 – Budget général département	304 082	364 460	0
70621 – Autres collectivités	326 027	333 096	296 937,11
7063 – Assistance publique hôpitaux de Paris	833 477	163 690 (*)	65 661,40 (*)
7065 – Eau de Paris	422 713	282 676 (*)	20 939,95 (*)
7066 – CASVP	526 307	583 125	553 685,22
<b>TOTAL</b>	<b>31 279 220</b>	<b>33 722 835</b>	<b>32 626 688,14</b>

(\*) : le chiffre d'affaires a baissé pour ces clients, du fait de l'interdiction pour le STTAM de répondre avec des véhicules diesel.

#### I.2.2. LOCATIONS DIVERSES (chapitre 70, nature 7083)

Ce poste, d'un montant de 665 572,35 €, regroupe :

- la participation des établissements publics (nature 70831) pour 97 617,28 € ;
- les locations (nature 70832) pour un montant de 567 955,07 €, qui regroupe les prestations fournies aux associations partenaires de la Ville et aux sociétés d'économie mixte.

#### I.2.3. AUTRES PRODUITS ANNEXES (chapitre 70, nature 7088)

La somme de 85 868,78 € constatée en 2019 (112 699 € en 2018), provient notamment des indemnités d'assurance versées par des tiers responsables impliqués dans des sinistres avec des véhicules municipaux.

#### I.2.4. PRODUITS DES CESSIONS DES ELEMENTS D'ACTIFS (chapitre 77, nature 775)

Ce poste correspond aux recettes provenant de la vente des véhicules réformés, de quelques outillages obsolètes et de fournitures diverses. La recette constatée en 2019 est de 599 058,50 € (1 055 279 € en 2018).

### **I.3. DETERMINATION DU RESULTAT**

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2019 fait apparaître les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 35 214 684,90 € ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 35 614 014,05 € ;
- le résultat de l'exercice 2019 de la section d'exploitation est donc excédentaire pour un montant de 399 329,15 € ;
- l'excédent cumulé au 31 décembre 2018 après affectation s'élevait à 2 003 437,40 € ;
- l'excédent d'exploitation cumulé constaté avant affectation au 31 décembre 2019 s'établit donc à 2 402 766,55 €.

Le montant des plus-values nettes des cessions d'actifs, égal à la différence entre le produit des ventes (soit 599 058,50 € du compte 775) et la valeur nette comptable des véhicules vendus (48 634,11 € du compte 675), s'élève à 550 424,39 € pour l'exercice 2019.

Conformément aux règles d'affectation du résultat prévu par l'instruction M4, l'excédent d'exploitation (2 402 766,55 €) sera donc affecté au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 550 424,39 € et repris en recette de fonctionnement à hauteur de 1 852 342,16 €.

### **II. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les crédits ouverts de la section d'investissement ont été arrêtés, en dépenses et en recettes, à 16 309 408,00 € (dont 5 618 586,52 € de report d'excédent cumulé au 31 décembre 2018).

Au terme de l'exercice 2019, la situation de la section d'investissement est la suivante :

- en dépenses, le montant définitif des crédits mandatés est de 8 616 282,51 €.
- en recettes, le montant constaté est de 10 397 459,80 €.

La section d'investissement est excédentaire de 1 781 177,29 € sur l'exercice 2019.

Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 7 399 763,81 euros (hors RAR), sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001-Solde d'exécution positif reporté) au budget supplémentaire 2020.

## II.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les charges d'investissement sont principalement constituées des achats de véhicules, d'outillages spécialisés, de travaux réalisés dans les sites occupés par le STTAM, ainsi que de l'amortissement des subventions reçues.

### II.1.1. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (chapitres 20, 21 et 23)

Les dépenses d'équipement ont été exécutées à hauteur de 8 172 470,78 €, répartis principalement comme suit :

- 5 658 079,78 € au titre des achats de véhicules pour l'ensemble des directions de la Ville (nature 2182), en baisse de 12,8 % par rapport aux 6 485 925 € constatés en 2018 (natures 2182 et 2154). Cette baisse est due en partie à des retards de livraison liés à des délais de production de devis et de fabrication plus longs sur certains véhicules spécifiques (GNV), ou à des offres constructeur non adaptées aux besoins de la Ville de Paris.

- 1 882 498,65 € en achat de véhicules en cours d'aménagement (nature 2318), correspondant par exemple à l'aménagement de véhicules pour le Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement (STEA) à la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), ou de véhicules pour le ramassage des feuilles à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE).

- 274 339,49 € au titre des travaux réalisés dans les sites du STTAM (nature 2135), avec notamment l'amélioration des conditions de travail des personnels, et la mise hors d'eau du garage Edison.

- 132 225,81 € en achat de mobiliers et de matériel métier informatique (natures 2183 et 2184) et au titre des logiciels informatiques (nature 205).

- 117 698,72 € au titre des équipements de garage (nature 2155).

Les restes à réaliser pour l'exercice 2019 s'élèvent à 1 620 945,49 € sur les chapitres 20, 21 et 23. Cette somme traduit les retards de livraison ou de facturation cités ci-dessus lors des achats de véhicules notamment.

### II.1.2. LA REPRISE COMPTABLE DES SUBVENTIONS (chapitre 040).

L'amortissement des subventions d'équipement représente une dépense d'ordre de 443 811,73 €. Cette opération d'ordre budgétaire est également inscrite, pour un montant identique, en recettes d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

## **II.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement proviennent majoritairement des recettes d'ordre de la section d'exploitation (dotations aux amortissements et valeur nette comptable des véhicules vendus). Ces opérations sont retracées, pour un montant identique, en dépenses d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

### **II.2.1. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chapitre d'ordre 040, compte 28)**

La recette a été réalisée à hauteur de 7 441 946,53 €, par le débit du compte 681 de la section d'exploitation.

### **II.2.2. LA VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS VENDUS (chapitre 040, nature 2182)**

La valeur nette comptable correspond à la valeur d'acquisition des véhicules minorée du cumul des amortissements réalisés. La recette constatée est de 48 634,11 €, en baisse par rapport aux 189 529 € constatés en 2018, en raison de la vente d'un moindre nombre de véhicules avec une VNC restante sur cet exercice.

### **II.2.3. LES SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ETAT (chapitre 13)**

Le montant de subventions reçues par le STTAM en 2019 est de 276 057,68 €, en baisse par rapport aux 1 403 053 € perçus en 2018. Cette somme correspond essentiellement aux subventions versées lors de l'achat des véhicules électriques en remplacement des véhicules diesel. En 2018, le versement d'un million d'euros de la part de la Métropole du Grand Paris en contrepartie de l'achat de véhicules à énergie propre a été réalisé en une seule fois.

### **II.2.4. LES DOTATIONS (chapitre 10, nature 10222 )**

1 765 071,79 € ont été perçus au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

## **II.3. DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE ET DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.**

L'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2019 présente les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées est de 8 616 282,51 €.
- le montant des recettes titrées s'élève à 10 397 459,80 €.
- le solde d'exécution de l'exercice 2019 est donc excédentaire de 1 781 177,29 €.

Après incorporation de l'excédent cumulé constaté au compte administratif 2018 (5 618 586,52 €), le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 7 399 763,81 €

### **III. SYNTHÈSE**

Pour l'exercice 2019, les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	35 214 684,90 €	35 614 014,05 €	399 329,15 €
Investissement	8 616 282,51 €	10 397 459,80 €	1 781 177,29 €
Totaux	43 830 967,41 €	46 011 473,85 €	2 180 506,44 €

Après incorporation du résultat de l'exercice précédent, qui présentait un report de 8 487 773 € (après affectation du résultat), le résultat cumulé est excédentaire de 9 802 530,36 €.

Je vous demande d'arrêter le compte administratif du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2019.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris